

QUESTIONS POSEES LORS DE LA VISIOCONFERENCE : MERCREDI 13 et 20
DECEMBRE 2023 (11 H / 11 H 30)

Faut-il remettre sur la plate-forme du Conseil Départemental un projet que l'on a déjà transmis à Adage ?

Le site Adage est un site national qui répertorie tous les projets (artistiques, projets liés à l'allemand...) qui sont menés par les écoles, les collèges...

Pour solliciter une demande de subvention du CD 57, pour un projet qui avait déjà été écrit sur Adage, il est nécessaire de renseigner la plate-forme du Conseil Départemental.

Nécessité de créer un dossier par projet.

Pour ne pas écrire à nouveau tout le projet sur cette plate-forme, il est possible de télécharger le PDF d'Adage ou la capture d'écran de cette partie didactique sur cette même plate-forme.

Vous renseignez à nouveau la partie budgétaire, vous joignez impérativement un RIB. Une fois le projet terminé, vous enverrez les factures de vos projets.

Peut-on mettre sur cette plate-forme un projet qui n'apparaît pas sur Adage ?

Vous avez la possibilité de déposer une demande de subvention pour un projet n'apparaissant pas sur Adage.

Notamment un projet concernant la Faïtes de l'allemand, qui a lieu du 18 au 22 mars. Un formulaire spécifique est joint à la plate-forme et vous pouvez le télécharger et le remplir par un nouveau projet. Vous pourrez demander un remboursement à hauteur de 150 euros (ingrédients pour petits déjeuner, matériel pour du Basteln).

Pour cette « Faïtes de l'allemand », utiliser Chorus finances pour les remboursements (tutoriel joint). C'est un site national relatif au financement.

Si un projet est annulé, que doit-on faire ?

Si un projet était inscrit sur Adage et qu'il est annulé, il est nécessaire de le signaler sur la plate-forme. Si le coût du projet est moins élevé que prévu, le remboursement s'effectuera à partir des nouvelles factures qui seront transmises.

Tous les sites Moselle Passion sont-ils concernés par cette plate-forme du Conseil Départemental ?

Seulement les sites Moselle Passions liés à l'apprentissage de l'allemand (parc européen de Bliesbrück, Reinheim et château de Malbrouck à Manderen) sont à renseigner sur cette plate-forme.

Ces deux sites peuvent se faire en visite franco-allemande (avec les partenaires allemands).

Il est aussi possible que la classe française fasse une visite seule. Dans ce cas, les ateliers ou autres rallyes proposés par ces sites seront en allemand.

Et les écoles à la ferme ?

La plupart des écoles à la ferme sont renseignés sur un autre document. Il n'y a qu'une ferme en Moselle (Ferme Zellen à Petit Tenquin) où la visite se fait en allemand qui est concernée par cette plate-forme.

Si les écoles visitent des fermes répertoriés au Luxembourg, en Sarre ou en Rhénanie Palatinat, ces projets sont liés à l'espace germanophone. Ils doivent être renseignés sur la plate-forme.

L'Edu guide apparait comme un document essentiel. Tout est répertorié dans ce livret.

Quel est le déroulé chronologique du suivi d'un projet ?

La plate-forme permet un suivi du dossier. Vous pouvez accéder à l'historique de ce projet.

Il y aura une commission à la fin du mois de janvier qui validera financièrement les différents projets. Mais il n'y aura pas de réponses officielles suite à la commission. Nécessité d'attendre fin avril car le financement doit être validé par les élus du Conseil Départemental (réunion courant avril).

Comment cela se fait-il que je n'arrive pas à voir les tutoriels ?

Cela dépend des navigateurs. Avec certains navigateurs, on n'arrive pas à regarder les tutoriels. N'ayez pas peur de changer de navigateur.

Ces différents tutoriels (un notamment sur la procédure Siret, un autre sur Chorus et la Faites de l'allemand) sont efficaces et bien construits. Pensez à les télécharger pour les avoir facilement à disposition.

Si j'ai un problème particulier, à qui dois-je m'adresser ?

Si vous avez un souci ou un problème particulier quant au projet ou des difficultés techniques, il est essentiel de communiquer via la plate-forme. Si vous souhaitez une information, une personne responsable des projets (Mme Lorenzi ou d'autres personnes du CD 57 ...) vous répondra rapidement à partir de la plate-forme.

Doit-on écrire à nouveau le projet pédagogique sur la plate-forme ?

Il ne faut pas reprendre et écrire à nouveau complètement le projet Adage sur la plate-forme. Pour la partie pédagogique, vous pouvez télécharger le PDF transmis par Adage afin de ne pas tout réécrire.

Rappel de la différence entre les projets Adage et la plate-forme du Conseil Départemental

La plate-forme Adage est un outil national qui s'est ouverte à l'apprentissage de l'allemand et au transfrontalier depuis cette année scolaire.

Adage n'est pas un outil financier.

La plate-forme du Conseil Départemental est chargé du financement, des subventions quant aux différents projets liés au transfrontalier et à l'allemand.

Pour rapprocher les deux plate-forme, des liens ont été trouvés pour rapprocher les deux dispositifs, celui d'Adage et du Conseil Départemental.

Sur la plate-forme CD, nécessité de réécrire la partie financière en la détaillant (Différents co-financement par exemple...).

Il est important de rappeler que le Centre Transfrontalier et le conseiller pédagogique ont un regard pédagogique sur le Projet.

Peut-on mettre des projets DRAC/EAC sur la plate-forme du CD ?

Un projet EAC est concerné, s'il y a un artiste allemand ou germanophone, qui a été répertorié et reconnu par la DRAC. Le projet EAC doit être lié à l'allemand (cf Eduguide des écoles 2023/2024 envoyé en pièce jointe au courrier).

Une sortie à l'Arsenal est-elle concernée par un financement du Conseil Départemental ?

Il est important de lire l'Eduguide. Dans ce document, on peut visualiser tous les domaines thématiques, les actions que le Département peut financer. Si le contenu de votre Projet est dans l'Eduguide, vous avez à suivre les procédures liées à votre Projet. Des procédures qui ne sont pas les mêmes suivant la problématique du Projet.

Peut-on renseigner les projets 2024/2025 sur la plate-forme ? Que faisons-nous des factures suite à un projet ?

Non, les projets doivent concerner l'année scolaire 2023/2024. Les projets réalisés depuis le 1er septembre 2023 sont concernés. Ils doivent avoir lieu avant la fin juin de l'année scolaire 2023/2024.

Une fois le projet réalisé, il est important de garder les pièces justificatives, les factures, les devis (ex transport, droit entrées à un spectacle...) qui seront déposés sur la plate-forme pour finaliser le bilan financier.

La date butoir de dépôt des pièces justificatives sera autour du 30 juin. La date sera communiquée en cours d'année.

Si j'ai un projet artistique, théâtral, dans quel axe de la plate-forme, dois-je renseigner mon projet ?

Si vous avez un spectacle de théâtre, ce projet doit être renseigné dans l'axe « Créa Green Engagement ». Cet axe concerne l'Education durable (EDD) et l'Education artistique et Culturelle.

L'axe « Démo engagement » concerne l'Éducation à la Démocratie. Cela concerne les projets liés au sport, à la découverte, l'acceptation de l'autre, le partage, le droit et les devoirs des enfants, l'inclusion...

L'axe « Digi engagement » concerne tout ce qui est lié au numérique, l'intelligence artificielle et les médias...

Enfin l'axe « Pro engagement » est moins lié au premier degré. Cela concerne le marché du travail, l'emploi au niveau de la Grande Région.

Particularité du Dispositif Val de Rosselle

Il est important de souligner des spécificités de subventions pour les écoles se trouvant dans le Val de Rosselle, comme celle de Guenviller qui fait partie de la communauté de communes de Freyming Merlebach.

La liste des communes du Val de Rosselle se trouve dans l'Eduguide. Il est bon de rappeler que quatre communautés d'agglomération se trouvent dans le Val de Rosselle (Communauté d'agglomération de Forbach, porte de France, communauté de Communes du Warndt, communauté de communes de Freyming Merlebach, communauté d'agglomération Saint Avold Synergie).

Les écoles du Val de Rosselle peuvent avoir un co-financement supplémentaire pour tous projets liés à l'allemand.

L'intercommunalité et certaines communes peuvent également participer et proposer des soutiens financiers supplémentaires.

Si j'ai des questions par rapport à mon dossier qui est déjà déposé, à qui je peux m'adresser ?

Même si les dossiers des projets sont déposés, les échanges sont possibles sur la plate-forme. Mme Geraci répondra à toutes les questions déposées sur la plate-forme. Elle peut également vous guider sur les saisies du projet.

Grâce à cette plate-forme, l'école peut suivre l'historique de son projet.

Je tenais à remercier vivement Mesdames Maud Lorenzi et Karine Geraci, responsables du transfrontalier et de l'allemand du Conseil Départemental pour leur présence et leur collaboration lors de ces deux visioconférences sur la nouvelle plate-forme.

Pascal Legoùt